



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

8 septembre 2010

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 31 décembre 2005 (JO du 22 juin 2006)

CHLORURE DE SODIUM LAVOISIER 0,9 POUR CENT, solution injectable

B/1 flacon de 125 ml (CIP : 305 784-5)

B/1 flacon de 250 ml (CIP : 305 789-7)

B/1 flacon de 500 ml (CIP : 305 794-0)

B/1 flacon de 1000 ml (CIP : 305 783-9)

B/1 poche PVC de 50 ml (CIP : 354 702-9)

B/1 poche PVC de 100 ml (CIP : 354 705-8)

B/1 poche PVC de 250 ml (CIP : 354 708-7)

B/1 poche PVC de 500 ml (CIP : 354 712-4)

B/1 poche PVC de 1000 ml (CIP : 354 717-6)

Laboratoire CHAIX ET DU MARAIS

Chlorure de sodium

Code ATC : B05XA03

Date de l'AMM : 10/12/1997

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications thérapeutiques :

- « Rééquilibration ionique par apport de chlorure et de sodium.
- Déshydratations extracellulaires.
- Véhicule pour apport thérapeutique.
- Hypovolémie. »

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Ces spécialités ne sont pas suffisamment prescrites pour figurer dans les panels de prescription dont on dispose.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%